



CODE DE VIE



1. JE ME RESPECTE	AINSI
1.1 Je m'affirme lorsque je ne me sens pas respecté. (ex. : moqueries, non-respect de la bulle, etc.)	J'utilise les mots pour m'affirmer de manière adéquate. Je parle au « je ». J'acquiers de l'autonomie.
1.2 Je parle de moi de façon positive.	Je prends confiance en moi.
1.3 Je prends soin de mon hygiène et j'ai une tenue vestimentaire adéquate. (ex. : selon le contexte et la température)	Je suis confortable.
2. J'AGIS AVEC BIENVEILLANCE	AINSI
2.1 Je suis poli et respectueux dans mes gestes, mon attitude et mes paroles.	Je contribue au bon climat de l'école. J'apprends à exprimer et gérer mes émotions. Je règle mes conflits de manière harmonieuse.
2.2 J'applique les consignes données par tous les adultes de l'école.	Je reconnais mon rôle d'élève. Tout le monde a le droit de vivre dans le respect. Je laisse mes objets personnels à la maison dont tout appareil électronique.
2.3 Je me déplace dans l'école en marchant, j'évite de faire du bruit et de déranger.	Je contribue à un climat favorable aux apprentissages.
3. JE ME SOUCIE DE L'ENVIRONNEMENT	AINSI
3.1 Je contribue au maintien de la propreté de l'école. (ex. : ramasser ses déchets et les déposer aux bons endroits)	Je vis dans un milieu agréable et accueillant. Je garde le matériel en bon état et j'évite le gaspillage.
4. JE M'ENGAGE DANS MON PARCOURS SCOLAIRE	AINSI
4.1 Je m'applique dans le travail demandé.	Je suis disposé à apprendre.
4.2 Je respecte l'horaire de l'école. (ex. : arriver aux heures demandées, ni à l'avance, ni en retard)	Je suis prêt à travailler en même temps que mon groupe. Je ne me mets pas en danger.
5. JE ME COMPORTE DE FAÇON SÉCURITAIRE	AINSI
5.1 Je suis prudent en tout temps à l'école. (ex. : utiliser les modules de façon adéquate, aller aux endroits permis)	J'évite les incidents et les conflits. J'évite les risques de blessure. Je prends soin de moi, des autres élèves et des adultes.
5.2 Je porte des chaussures et des vêtements adaptés aux activités.	



INTERVENTIONS DÉCOULANT DU CODE DE VIE

Face à tout manquement au code de vie, l'intervenant adulte (en surveillance ou non) doit agir et poser des gestes concrets. Vous trouverez ci-après une **liste non hiérarchisée d'interventions possibles** :

- rappel verbal;
- récréation guidée;
- perte d'activités privilèges;
- réflexion écrite : j'explique ce que j'ai fait/je dessine (pour les plus jeunes); ce que je devrais faire la prochaine fois...
- confiscation de l'objet; *
- pratique du comportement adéquat (exemple : circulation);
- médiation ou gestes réparateurs;
- actes communautaires/travaux d'entretien;
- rencontre individuelle avec l'enseignant;
- téléphone aux parents;
- travail supplémentaire à la maison (pas de copie);
- référence à la direction;
- temps de reprise aux journées pédagogiques;
- avis écrit aux parents;
- suspension à l'interne - à l'externe;
- rencontre avec les parents;
- contrat à respecter;
- classes satellites;
- toutes autres actions jugées pertinentes.

* L'utilisation d'un cellulaire, ou de tout autre appareil électronique provenant de la maison, entraînera la perte de l'usage de l'appareil (confiscation) pour une durée de 24 heures. Les parents seront informés de la situation par un intervenant de l'école.